

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 23 juin 2006*

*Messagerie*

## **Projet de loi approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2005**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 160, alinéa 1, lettre b, de la constitution genevoise, du 24 mai  
1847 ;  
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de  
Genève, du 5 octobre 1973 ;  
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève,  
du 13 avril 2006,  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Gestion**

Le rapport annuel de l'organe de révision au conseil d'administration des  
Services industriels de Genève ainsi que le rapport annuel de gestion des  
Services industriels de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005  
sont approuvés.

**Art. 2 Comptes de résultat consolidé et total du bilan**

Le compte de résultat consolidé et le total du bilan pour l'année 2005, présentés conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), anciennement IAS, sont approuvés conformément aux résultats suivants :

	F
a) marge brute d'exploitation	320 700 000
b) résultat consolidé du groupe	120 900 000
c) total du bilan consolidé du groupe	2 157 200 000

**Art. 3 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de loi approuvant le rapport annuel de gestion, compte de profits et pertes et bilan des Services industriels de Genève (SIG) pour l'année 2005.

Lors de sa séance du 13 avril 2006, le Conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG) a adopté le compte rendu financier pour 2005 comprenant les états financiers établis selon les normes IFRS, le rapport de l'organe de révision, la situation des investissements et le compte de résultat analytique. Conformément à la loi, il revient au Grand Conseil d'approuver ces documents.

En application des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), les comptes reflètent la situation consolidée de l'établissement public autonome lui-même et de ses filiales, Securelec SA et Thermelec SA et de ses différentes participations mises en équivalence : Société des forces motrices de Chancy-Pougny (SFMCP), EOS Holding, Gaznat SA, Cadiom SA, et Swissspower SA. Thermelec SA étant en liquidation, ses activités ont été transférées au secteur Télécom de SIG.

### **1. Commentaires généraux**

#### ***1.1 Préambule***

L'étendue du mandat constitutionnel et légal confié aux SIG ne se limite pas aux prestations de service public au sens strict (fourniture de l'eau, du gaz, de l'électricité, de l'énergie thermique, traitement des déchets, évacuation et traitement des eaux usées, ainsi que prestations et services en matière de télécommunications). La loi leur impose également une participation active à la mise en œuvre de la conception générale en matière d'énergie et autorise, pour ce faire, les SIG à fournir tout un ensemble de prestations d'intérêt général. En particulier, les SIG s'engagent dans la planification énergétique territoriale, le développement de nouvelles énergies renouvelables ainsi que les réseaux de distribution de celles-ci. Ils répondent aux exigences d'utilisation rationnelle de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables inscrites dans la loi, notamment dans le domaine de l'électricité.

Les SIG déploient des efforts considérables pour augmenter la transparence de leur gestion et de leur comptabilité. La compartimentation des activités est en voie d'être pleinement réalisée. Dans le domaine des activités de télécommunication, un recentrage des activités des SIG est en cours. Par ailleurs, les SIG font également des efforts réguliers pour répondre aux attentes des clients, tant au niveau de la structure tarifaire que des prix facturés.

Sur le plan financier, 2005 est une bonne année. En effet, les produits ont atteint 924 millions de francs, en hausse de 7% sur 2004, le résultat net des SIG a atteint 121 millions de francs, en amélioration de 33% par rapport à 2004 et son cash-flow libre atteint 138 millions de francs, en hausse de 32% sur 2004. Ces résultats permettent aux SIG de poursuivre leur assainissement financier. Les objectifs que les SIG se sont fixés pour retrouver une santé financière attractive sont atteints, comme l'illustrent les quelques indicateurs de performance suivis par l'entreprise. En effet, à fin 2005 la rentabilité des capitaux engagés est de 9,4%, celle des capitaux propres de 13,6 % et le ratio d'indépendance financière se situe à 53%.

Les SIG doivent cependant continuer à améliorer l'efficience et l'efficacité de leur gestion. C'est ainsi qu'en 2005, l'entreprise a mis en place un projet de gouvernance d'entreprise visant à simplifier une structure trop complexe. La direction générale a ainsi évolué vers une équipe de direction plus resserrée, passant de 14 à 7 personnes. Par ailleurs, le Conseil d'administration s'est réorganisé, réduisant le nombre de commissions actives en son sein de 10 à 3 (commissions énergie, environnement et ressources humaines), redéfinissant par la même occasion leur rôle et leur niveau d'intervention. Un comité d'audit, composé d'administrateurs, a également été mis en place, avec des règles spécifiques, pour garantir la qualité du contrôle dans l'entreprise.

### ***1.2 Endettement et charge du personnel***

En 6 ans, la structure financière des SIG a connu une évolution favorable, créant ainsi la flexibilité financière essentielle pour faire face aux enjeux d'une éventuelle libéralisation des marchés de l'électricité. En effet, si les SIG ont vu diminuer la totalité de leurs emprunts de 700 millions de francs depuis 1998, c'est grâce à l'augmentation des ventes, à la réduction des coûts d'approvisionnement en énergies, la maîtrise des charges d'exploitation et le pilotage des investissements en fonction des limites qu'ils se sont fixés.

Ainsi, les charges du personnel (219,8 millions de francs) sont moins élevées que celles des comptes 2004 (226,6 millions de francs) et ceci malgré une très légère augmentation des effectifs (1635 équivalents plein temps en 2005 contre 1621 en 2004).

Si l'on prend en considération les activités historiques des SIG ainsi que celles liées aux télécommunications, on constate un ajustement à la baisse des effectifs, au cours des dernières années, ceci malgré un développement de nouveaux métiers en vue d'améliorer l'interface avec les clients.

Si, globalement les effectifs des SIG ont tout de même légèrement augmenté ces dernières années, cette évolution est due essentiellement à l'intégration d'activités transférées de l'Etat (transfert de l'exploitation des Cheneviers et transfert de l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées). Ces opérations s'inscrivent d'ailleurs dans une stratégie générale qui consiste à transférer aux SIG l'exploitation des activités industrielles de l'Etat.

L'impact global des nouvelles activités en termes d'effectifs a pu être limité grâce à une saine gestion et une augmentation de la productivité dans les secteurs opérationnels, au travers d'efforts organisationnels (par ex. l'effectif du service de l'électricité est en diminution de 46 postes entre fin 2000 et les comptes 2005).

### ***1.3 Nouvelle Offre Electricité (NOE)***

Pour rappel, NOE est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2004. Elle a été élaborée pour répondre aux attentes des clients, tant au niveau de la structure tarifaire que des prix facturés. NOE est destinée à induire une baisse moyenne de 10% sur les tarifs, ainsi qu'à favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie, ce en adéquation avec la politique cantonale applicable en la matière. Lors de l'entrée en vigueur de NOE, le montant de la baisse fut estimé sur la base du volume du chiffres d'affaire de l'électricité vendue en 2002, à un montant global annuel de l'ordre de 50 millions de francs.

Relevons toutefois, que la baisse du prix sera d'autant plus importante que le consommateur pourra répartir sa consommation ou utiliser sa puissance de manière judicieuse.

C'est précisément pour cette raison que les mesures d'accompagnement suivantes, également approuvées par le Conseil d'Etat, ont été mises sur pied, à l'occasion de l'entrée en vigueur de NOE :

- création d'un fonds de 7 millions de francs destiné à financer des mesures en faveur d'une consommation d'énergie plus rationnelle pour les sites consommant au moins 1 GWh par an;
- mise à disposition d'une somme de 3 millions de francs destinée à financer des mesures permettant de diminuer l'impact de la nouvelle tarification, en cas d'augmentation de la facture d'électricité due à ladite tarification.

Suite au report de l'entrée en vigueur de NOE, initialement prévue au 1<sup>er</sup> juin 2004, les SIG ont également accordé un rabais à leur clientèle qui a généré une réduction des produits de 12,965 millions de francs en 2004.

Les mesures d'accompagnement susmentionnées ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation démontrant qu'en novembre 2005, elles n'avaient pas encore déployé l'entier des effets escomptés. Cela était dû pour une part au fait que leur mise en œuvre avait pris un certain temps et d'autre part au fait que les bénéficiaires potentiels avaient tardé à déposer leurs requêtes.

Ainsi, le 25 janvier 2006, le Conseil d'Etat a approuvé la décision du conseil d'administration des SIG de prolonger l'existence du fonds de 7 millions de francs jusqu'à l'entrée en force d'une nouvelle loi sur le marché de l'électricité, mais au plus tard au 31 décembre 2007. A cette occasion, le Conseil d'Etat a également décidé d'entériner la décision d'attribution du solde du budget de 3 millions de francs à des mesures de sensibilisation aux mesures d'économies auprès de la population genevoise<sup>1</sup>.

Globalement, en 2005, la réduction des prix de vente de l'électricité liée à NOE a été de 7,6%. La perte de produits liée à NOE est ainsi de l'ordre de 40,1 millions de francs pour 2005.

Rappelons, par ailleurs, qu'une nouvelle baisse du tarif de l'électricité est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (révision des tarifs du timbre d'acheminement) et qu'à ce titre, le Conseil d'Etat a récemment approuvé les décisions du conseil d'administration des SIG d'anticiper la révision des tarifs du timbre d'acheminement de l'électricité en rétrocédant 21 millions de francs au courant de l'été 2006 à leurs clients, ainsi que d'allouer la somme de 21 millions de francs à un programme de maîtrise de la consommation d'énergie sur une période de cinq ans.

#### ***1.4 Augmentation de la redevance due à l'Etat***

En décembre 2004, le Grand Conseil a décidé en dérogation à l'article 32, alinéa 2, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (ci-après LSIG - L 2 35) de porter le pourcentage de la redevance versée à l'Etat à 5% au lieu de 1%.<sup>2</sup> Ainsi, en 2005, les SIG ont versé 23,581 millions de francs à l'Etat, en lieu et place de 4,675 millions en 2004 (+19 millions de francs). En raison de la date de bouclement de la facturation, le versement de cette somme est intervenu durant l'année 2006. L'opération se répétera vraisemblablement en 2006, le Conseil d'Etat ayant déposé un projet de loi

---

<sup>1</sup> Décision du Conseil d'Etat du 25 janvier 2006 relative à la prolongation des mesures d'accompagnement NOE - Chrono 461-2006.

<sup>2</sup> PL 9423.

allant dans le même sens dans le cadre de l'élaboration du budget 2006 du canton.<sup>3</sup>

## 2. Etats financiers

Les états financiers 2005 confirment la santé financière de l'entreprise et sa capacité à se développer dans le cadre des missions qui lui sont confiées par la Constitution et la loi :

<i>En millions de francs suisses</i>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Marge brute d'exploitation	298.1	320.7
Résultat consolidé du groupe	90.9	120.9
Total du bilan consolidé du groupe	2'059.7	2'157.2

Au niveau du groupe SIG , y compris l'impact des sociétés consolidées, le résultat net est de 120,9 millions de francs, en augmentation de 30,0 millions de francs en 2005 par rapport à 2004. Cela tient principalement à la hausse des produits plus vigoureuse que celle des achats et des charges d'exploitation, à la diminution des charges financières et à une contribution favorable des participations détenues par les SIG en 2005, partiellement compensées par l'augmentation des redevances aux collectivités publiques.

### **a) Produit**

Les produits atteignent 924,3 millions de francs en 2005, en hausse de 62,2 millions de francs par rapport à 2004. Cela tient principalement à :

- une année record pour les ventes de gaz et chaleur avec des consommations en hausse de respectivement 9% et 6%, fruit de nouveaux raccordements, de conditions climatiques plus rigoureuses et de prix de ventes, qui à l'instar des matières premières, s'inscrivent en hausse (+32,3 millions de francs). Relevons, à ce titre, que depuis le 1<sup>er</sup> mai 2006, le droit de raccordement au réseau du gaz naturel à été supprimé. Les SIG évaluent à 1 million de francs l'impact de cette suppression du droit de raccordement ;
- des consommations d'électricité en hausse (+2,4%), ainsi que l'amélioration du réseau, qui a abouti à la réévaluation des taux de perte de ce dernier, ont permis de compenser partiellement les pertes liées à NOE (+22,7 millions de francs) ;

---

<sup>3</sup> PL 9707.

- un recours accru des grandes entreprises aux compétences et prestations techniques de SIG (+9,7 millions de francs).

### ***b) Achats et charges d'exploitation***

Les achats d'énergie totalisent 221,7 millions de francs en 2005, en hausse de 11,1 millions de francs par rapport à 2004. Cette hausse est due au gaz, compte tenu de la hausse des volumes et du prix des matières premières, alors que, pour l'électricité, la fin des contributions spéciales à EOS compense l'augmentation du prix de l'énergie.

Les charges d'exploitation sont en augmentation de 28,5 millions de francs en 2005 par rapport à 2004 dont 10,8 millions de francs au secteur d'activité stratégique (SAS) électricité dus principalement à la provision pour le remplacement futur des postes clients MT-BT, 6,1 millions de francs dus aux charges de personnel avec un effectif en hausse de 18 personnes, 9,3 millions de francs pour le coût des prestations techniques aux grandes entreprises en particulier et de 1,3 million de francs de frais de délestage de déchets compte tenu d'arrêts plus fréquents des fours aux Cheneviers.

Il en résulte une hausse de la marge brute d'exploitation de 22,6 millions de francs, à 320,7 millions de francs en 2005.

### ***c) Les charges financières nettes***

Les charges financières sont en baisse à 20,8 millions de francs en 2005 contre 35,9 millions de francs en 2004. Des coûts pour rembourser un emprunt par anticipation ont été enregistrés en 2004 et ne sont pas récurrents en 2005. Ceci, ainsi qu'un remboursement d'emprunt à échéance en 2004 a réduit le volume d'emprunt et la charge d'intérêt y relative en 2005.

### ***d) Contribution des participations***

SIG a bénéficié d'une contribution favorable des sociétés mises en équivalence de 10,6 millions de francs en 2005 (-7,8 millions de francs en 2004) due :

- aux résultats en hausse d'EOS Holding (11,8 millions de francs en 2005 contre 7,4 millions de francs en 2004).
- au fait que l'année de référence 2004 contenait un ajustement unique négatif des réserves de Gaznat de -17,6 millions de francs afin d'ajuster les comptes de Gaznat au référentiel comptable appliqué par SIG.

L'exercice 2005 a dégagé une capacité d'autofinancement de 246,1 millions de francs qui a permis de couvrir en totalité les activités d'investissements de l'année de 104,2 millions de francs.

Les activités d'investissements en immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevées à 109,9 millions de francs en 2005



(112,7 millions de francs en 2004). Les investissements les plus importants ont été consentis pour :

- la poursuite de la construction de l'usine de traitement de l'eau des Tuileries et du nouveau réservoir à Chouilly ;
- le renouvellement, l'extension ainsi que l'assainissement des réseaux d'eau et de gaz par le remplacement des conduites en fonte grise ;
- la construction d'un nouveau poste de transformation 130kV/18kV visant à améliorer la qualité de distribution du réseau électrique ;
- le nouveau programme solaire 5MW ;
- la rénovation de cabines MT/BT pour respecter les normes ORNI ;
- le remplacement systématique de certains câbles du réseau électrique considérés comme peu fiable ;
- l'extension du réseau de fibres optiques et du réseau de transmission de données pour telecom.

Le cash flow libre de l'exercice s'est une nouvelle fois situé au-dessus de 100 millions de francs (138,2 millions de francs en 2005 et 104,9 millions de francs en 2004).

#### *e) désendettement*

Le niveau élevé des cash flow libres de ces derniers exercices a permis à SIG de poursuivre sa politique de désendettement. SIG a remboursé un emprunt de 100 millions de francs venu à échéance en 2005. L'endettement nominal atteint 400 millions de francs à fin 2005.

Le total des fonds propres s'est accru de 145,9 millions de francs entre 2004 et 2005 alors que le total des fonds étrangers s'est réduit de 48,5 millions de francs durant la même période. Au 31 décembre 2005, le ratio fonds propres sur total du bilan s'élevait à 53% contre 49% au 31 décembre 2004, bien que le total du bilan soit en augmentation de 97,4 millions de francs à 2,2 milliards de francs suisses.

#### *f) prévoyance*

Il convient de relever une nouvelle fois l'augmentation sensible de l'engagement de retraite (2511 millions en 2005 et 222,7 millions de francs en 2004). La charge de prévoyance pour l'exercice 2005 est de 47,0 millions de francs qui se décomposent en 24,7 millions de francs de cotisations et 22,3 millions de francs de dotation à la provision destinés à couvrir l'engagement de retraite au sens de la norme IAS 19.

**g) redevances**

Durant l'exercice 2005, les contributions de SIG aux collectivités publiques se sont élevées à 69,6 millions de francs contre 51 millions de francs en 2004 et se composent comme suit :

<i>En milliers de francs</i>	Etat	Ville de Genève	Autres communes	<b>Total</b>
a) Redevances pour l'utilisation du domaine public	23 581	15 162	17 851	<b>56 594</b>
b) Fonds énergie des collectivités publiques	3 906	–	–	<b>3 906</b>
c) Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau	2 535	–	–	<b>2 535</b>
d) Redevances hydrauliques	4 778	–	–	<b>4 778</b>
e) Subventions et autres redevances	1 649	–	177	<b>1 826</b>
<b>Total des versements aux collectivités publiques</b>	<b>36 449</b>	<b>15 162</b>	<b>18 028</b>	<b>69 639</b>
f) Intérêt de 5% sur le capital de dotation	2 750	1 500	750	<b>5 000</b>

Le point e) du tableau ci-dessus intègre la subvention octroyée aux auto-producteurs.

SIG répond seule de ses engagements financiers. De par la loi, l'entreprise est au bénéfice d'une exonération des impôts cantonaux et communaux.

**3. Conclusion**

Les SIG ont su maîtriser l'impact de leurs nouvelles activités en termes d'effectifs et de charges y relatives et ce par une saine gestion et des efforts organisationnels. La politique menée par les SIG leur permettra de faire face aux enjeux importants liés au contexte européen de la libéralisation du

marché de l'électricité et à la nécessité de sécuriser l'approvisionnement en électricité du canton à long terme.

Pour le surplus, le compte rendu financier et le rapport de développement durable rendent compte de manière complète et détaillée du résultat de l'exercice et de la vie de l'entreprise durant celui-ci, et toutes explications complémentaires éventuelles ne manqueront d'ailleurs pas d'être données en commission.

Par ces motifs, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à accueillir favorablement le présent projet de loi.

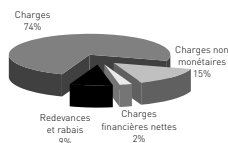
Annexe :

*Tableaux des données essentielles concernant les états financiers consolidés des SIG en 2005*

## Données essentielles

### Principaux postes du compte de résultat (valeurs en MCHF)

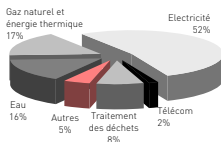
#### Proportion du total des charges



	2005	2004	Variation en %
Produits	924	862	7
Charges	-603	-564	7
Marge brute d'exploitation (EBITDA) *	321	298	8
Charges non monétaires	-120	-112	7
Charges financières nettes	-21	-36	-42
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	11	-8	-238
Redevances et rabais aux collectivités publiques	-70	-51	37
Résultat net du groupe	121	91	33

\* Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization

### Produits par secteur d'activités (valeurs en MCHF)



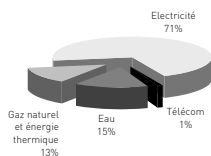
	2005	2004	Variation en %
Eau	150	155	-3
Gaz naturel et énergie thermique	159	126	26
Electricité	498	475	5
Télécom	17	15	13
Traitement des déchets	77	79	-3
Autres produits d'exploitation	46	36	28
<b>Total produits sectoriels</b>	<b>947</b>	<b>885</b>	<b>7</b>
Elimination des cessions internes	-23	-23	0
<b>Total produits externes</b>	<b>924</b>	<b>862</b>	<b>7</b>

Eau	en Mios de m <sup>3</sup>	59	58	2
Gaz naturel	en GWh	2'244	2'053	9
Énergie thermique	en GWh	155	147	6
Electricité *	en GWh	2'687	2'616	3
Déchets livrés	en Ktonnes	321	327	-2

\* Sans les ventes à d'autres réseaux

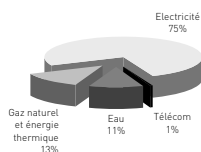
## Données essentielles

## Marge brute d'exploitation (EBITDA) par secteur d'activité (valeurs en MCHF)



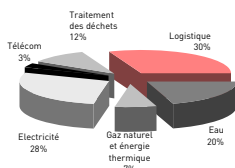
	2005	2004	Variation en %
Eau	57	62	-8
Gaz naturel et énergie thermique	50	37	35
Electricité	269	245	10
Télécom	4	0	-
Traitement des déchets	-5	0	-
<b>Total secteurs d'activités</b>	<b>375</b>	<b>344</b>	<b>9</b>
Autres (logistique)	-54	-46	17
<b>Total</b>	<b>321</b>	<b>298</b>	<b>8</b>

## Résultat opérationnel (EBIT) par secteur d'activité (valeurs en MCHF)



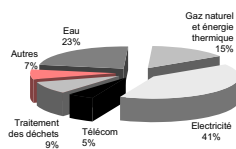
	2005	2004	Variation en %
Eau	34	40	-15
Gaz naturel et énergie thermique	39	30	30
Electricité	231	209	11
Télécom	2	-9	-
Traitement des déchets	-7	0	-
<b>Total secteurs d'activités</b>	<b>299</b>	<b>270</b>	<b>11</b>
Autres (logistique)	-98	-84	17
<b>Total</b>	<b>201</b>	<b>186</b>	<b>8</b>

## Collaborateurs par secteur d'activité (équivalent plein temps)



	2005	2004	Variation en %
Eau	333	329	1
Gaz naturel et énergie thermique	122	122	0
Electricité	457	452	1
Télécom	49	54	-9
Traitement des déchets	172	168	2
Logistique	502	496	1
<b>Total des collaborateurs (sans apprenti)</b>	<b>1'635</b>	<b>1'621</b>	<b>1</b>
Nombre d'apprentis	58	58	0

## Investissements bruts par secteur d'activité (valeurs en MCHF)



	2005	2004	Variation en %
Eau	28	31	-10
Gaz naturel et énergie thermique	18	18	0
Electricité	49	46	7
Télécom	6	8	-25
Traitement des déchets	11	5	120
Autres (logistique)	9	9	0
<b>Total des investissements *</b>	<b>121</b>	<b>117</b>	<b>3</b>

\* Sont pris en compte dans ce tableau les investissements corporels et incorporels, ainsi que les autres investissements

## Investissements nets et capacité d'autofinancement (valeurs en MCHF)

